

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 Janvier 2019
BU 008 DE

Page 1/3

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 33

Présents : 29

Votants : 29

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Michel FEVRE, Jacques FAIVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacky REVERCHON, Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, René BERNARD, Adrien LAVIER, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON.

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Alain MURCIER.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Luc BROCARD.

Convocation faite le : 21 janvier 2019

Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.

VU la délégation donnée par le Conseil Communautaire au Bureau (Délibération CO 015 DE du 07 février 2017) en matière de « *Vente de terrains dans le cadre de lotissements ou ZAC, d'habitation ou économiques, créés par la Communauté de Communes, dans les limites du prix de vente établi par le Conseil Communautaire, et en autoriser la signature des actes* » ;

VU la délibération réf. MF/VP N°15/17 prise par le Conseil communautaire de la CCAVV le 02 Mars 2015 fixant les prix de vente de terrains situés en ZAC de l'Ethole à Arbois ;

VU la délibération réf. N°CO27 DE prise par le Conseil communautaire de la CCCGP le 26 Mai 2015 fixant les prix de vente de terrains situés en en ZI de Poligny, secteur « Velours 3 » ;

VU la délibération réf. N°CO74 DE prise par le Conseil communautaire de la CCAPS le 29 Mai 2018 fixant les prix de vente de terrains situés en ZAE, et notamment en ZI de Poligny, secteur « Velours 4 » en VUe du développement foncier des entreprises situées rue François Arago ;

VU le terrain viabilisé situé en ZI Velours 3 à Poligny vendu à Monsieur Baptiste MONMARCHE ;

VU le terrain viabilisé situé en ZAC de l'Ethole à Arbois ainsi que le terrain contigu grevé d'une servitude archéologique vendus à Madame Alice BOUVOT ;

VU les terrains vendus en l'état sans viabilisation en ZI Velours 4 à Poligny pour permettre l'extension des entreprises situées rue François Arago ;

VU les plans de division et de bornage établis par le cabinet de géomètre Olivier COLIN ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / APPROUVE les projets de vente suivants étant observé que les prix sont fixés au m² ;

A- DECIDE de vendre à M. Baptiste MONMARCHE, Entreprise BMC (Couverture – Charpentes) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat, le lot N°1 de la ZI Velours 3 à Poligny (Parcelle cadastrée Section ZH N°395) d'une superficie de 2 442 m² au prix de 12 € HT / m², soit 29 304 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Page 2/3

Séance du 29 Janvier 2019

BU 008 DE (SUITE)

Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.

B- DECIDE de vendre à Mme Alice BOUVOT, EARL Les Vins d'ABCD (Producteur de Vins) ou à toute société que Madame souhaitera constituer en vue de l'achat de deux lots :

- Le lot N°12 de la ZAC de l'Ethole à Arbois (Parcelle cadastrée Section ZH N°295) d'une superficie de 1 604 m² au prix de 22 € HT / m², soit 35 288 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

- Le lot contigu, N°13 de la ZAC de l'Ethole à Arbois (Parcelle cadastrée Section BP N°293, d'une superficie de 1 720 m² au prix de 1 € /m² (Terrain non constructible car grevé d'une servitude archéologique), terrain inconstructible donc n'entre pas dans le champ d'application de la TVA.

C- DECIDE de vendre sur l'emprise foncière de la future Zone Velours 4 et dans le cadre des projets d'extension des entreprises situées rue François Arago en ZI de Poligny (sur la base du projet de division ci-joint, la superficie définitive est susceptible d'évoluer à la marge après bornage définitif en cours, cf. application du prix fixé au m²) :

- Vente à la SCI B2P (propriétaire du Site exploité par la Société VO 3000 Poligny et dont le siège est à 33 520 BRUGES) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°1 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 231 m² au prix de 8 € HT / m², soit 9 848 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

- Vente à la SCI LES ALIZES – Laurent et Florence MEUNIER (dont le siège est BP 30063, 39 800 POLIGNY) ou à toute société que Monsieur et Madame souhaiteront constituer en vue de l'achat des lots N°2 et 3 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 708 m² et 1 157 m² au prix de 8 € HT / m², soit 14 920 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

- Vente à M. Patrice PATTHEY (Société AERA PATTHEY et Fils) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°4 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 171 m² au prix de 8 € HT / m², soit 9 368 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

- Vente à M. Stéphane CORDELIER (Société EURL Plâtrerie CORDELIER) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°5 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 679 m² au prix de 8 € HT / m², soit 13 432 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

- Vente à M. Manuel SOARES GONCALVES (Entreprise SOARES) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°6 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 450 m² au prix de 8 € HT / m², soit 3 600 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),

- Vente à M. Nicolas GENIN (Entreprise SARL Nicolas GENIN) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°7 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 768 m² au prix de 8 € HT / m², soit 14 144 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),



DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 29 Janvier 2019
BU 008 DE (SUITE)

Page 3/3

Objet : Vente de terrains en Zones d'Activités Economiques.

- Vente à M. Grégory LHOMME (Entreprise LHOMME Grégory) ou à toute société que Monsieur souhaitera constituer en vue de l'achat du lot N°9 de la ZI Velours 4 à Poligny (Numéro de cadastre en cours) d'une superficie de 1 388 m² au prix de 8 € HT / m², soit 11 104 € HT (Le Prix TTC sera fixé après application de la TVA sur la Marge),
- Les Lots N°8 et N°10 restent la propriété de la CCAPS en vue de l'aménagement de la future Zone Velours 4.

2 / AUTORISE Monsieur le Président, ou le Monsieur Vice-Président Délégué, à signer toutes pièces afférentes et notamment les actes de cession relatifs ;

3 / DIT que les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que des
Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Président,

Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

